

L'accompagnement pédagogique des élèves en difficulté

Pour accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun, dans l'acquisition de contenus disciplinaires ou de compétences transversales ou qui manifestent des besoins particuliers, une aide spécifique doit être apportée.

L'accompagnement des élèves qui entrent en seconde professionnelle est une priorité.

L'aide aux élèves existe en première année du baccalauréat professionnel en trois ans, sous différentes formes (AI et module). Il s'agit d'adapter le nouveau dispositif aux équipes pédagogiques et à la spécificité de l'établissement.

Ce document présente des pistes d'actions à mettre en œuvre pour repérer et accompagner les élèves en difficulté. Il sera complété par un courrier de l'ensemble des IEN, adressé fin juin 2008 aux établissements concernés.

Repérage des élèves en difficulté :

Il convient en début d'année scolaire de réfléchir :

- à ce qu'est un élève à aider individuellement,
- à définir les critères de choix,
- à la mise en place d'une concertation de l'équipe éducative (enseignants, CPE, COP,...) permettant le suivi des élèves,
- à l'approche interdisciplinaire,
- aux articulations de l'aide individualisée avec les autres formes d'aide proposées par l'établissement ,
- aux relations qui peuvent exister entre l'aide en français et l'aide en mathématiques en vue d'une répartition des difficultés à traiter, une répartition des élèves, ou d'une articulation du travail dans le cas où des élèves bénéficieraient des deux aides (confronter les listes des compétences des deux matières) ;

Dès le début de l'année, il est nécessaire de repérer les élèves en difficulté afin de pouvoir proposer au plus tôt une remédiation, ou une réorientation si les difficultés et les lacunes persistent.

Le repérage de ces élèves peut se faire à partir :

- de tests disciplinaires,
- d'outils de diagnostic spécifiques,
- d'entretiens individuels,
- d'outils de positionnement utilisés en formation continue,
- des observations du professeur sur le comportement en classe ou à l'oral,
- de la concertation des membres de l'équipe pédagogique.

Organisation de l'accompagnement :

- Etablir un diagnostic pédagogique.
- Définir un programme de travail personnalisé dans le cadre d'un contrat pédagogique passé avec l'élève en s'appuyant sur des résultats observables pour une période donnée.
- Fixer des objectifs accessibles de manière à engager l'élève sur la voie de la réussite, ou pour le moins d'avancées significatives.
- Constituer des groupes d'élèves dont la composition peut être variable en cours d'année en fonction des objectifs poursuivis et des types d'activités.
- Recourir à une évaluation formative et non sommative.
- Procéder régulièrement à des bilans afin de réguler la progression en fonction des progrès observés et afin d'adapter la nature de l'aide.
- Coordonner les actions des professeurs.

Evaluer pour favoriser la réussite des élèves

Les difficultés des élèves doivent être rapidement détectées en début d'année scolaire.

L'évaluation diagnostique a deux objectifs :

- repérer les élèves très tôt dans l'année pour proposer une remédiation,
- construire des contenus de l'heure d'AI.

Cette question est particulièrement importante pour les élèves les plus fragiles, les plus en risque. L'évaluation peut devenir pour eux la clé de la réussite si elle s'intègre dans une démarche progressive de construction des savoirs, si elle leur permet de prendre conscience de leurs modes d'apprentissage et des ressources dont ils disposent, si elle les entraîne à mobiliser ces ressources et à faire les interactions nécessaires.

Les besoins les plus fréquents des élèves sont :

- Résoudre des difficultés disciplinaires ponctuelles.
- Gommer des lacunes, carences, difficultés.
- Faciliter une meilleure appropriation des savoirs fondamentaux.
- Faciliter le transfert d'une situation à une autre.
- Conforter des acquis nouveaux.
- Associer un outil, une procédure pour mener à bien des tâches complexes.
- Apporter une aide méthodologique générale pour la gestion du travail scolaire.
- Repérer l'essentiel d'une leçon, le mémoriser, se préparer à le redire, le réutiliser.
- Assurer la maîtrise des compétences transversales.

Organisation de l'Aide Individualisée rentrée 2008

En conseils d'enseignement, en réunions de professeurs principaux de seconde, en conseil pédagogique, il est souhaitable de réfléchir aux modalités de mise en place de l'aide aux élèves mais également à l'accueil et aux activités proposées aux élèves non retenus pour l'aide. L'aide individualisée doit trouver toute son efficacité si elle est placée à des moments pédagogiques pertinents. Dans la confection des emplois du temps des élèves, l'heure d'AI sera de préférence placée à des moments de la journée tels que les élèves ne se sentent pas pénalisés. Ces moments d'Aide Individualisée doivent être inscrits dans l'emploi du temps réglementaire de la classe et du professeur.

Le groupe d'Aide doit être, en principe, de 8 élèves au maximum et la composition du groupe doit rester flexible de façon à suivre au mieux la progression des élèves.

Il est indispensable d'informer les élèves et leurs parents de l'esprit et du rôle de l'Aide Individualisée et de présenter le dispositif d'une manière positive.

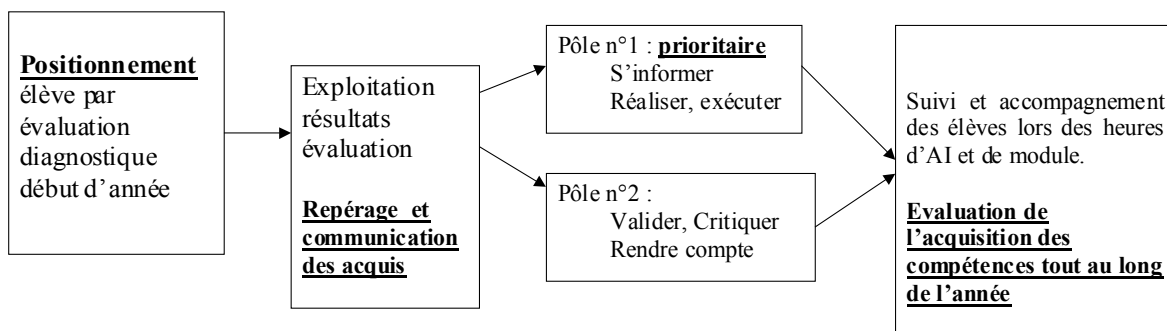
L'Aide Individualisée peut être :

- une aide à l'apprentissage des leçons, la mémorisation, la mobilisation de ses connaissances,
- une aide à la recherche d'exercices, à la mise en forme d'un écrit, à la résolution d'un problème, à l'élaboration de fiche de synthèse, à la réflexion sur les devoirs,
- une aide à la gestion de son temps,
- une réponse personnelle aux difficultés rencontrées.

L'usage des technologies de l'information et de la communication est un moyen pédagogique particulièrement approprié à la mise en œuvre de l'aide individualisée (travail avec le tableur ou logiciels tels que mathenpoche, ...)

Au cours de l'année, l'accompagnement sera réalisé en deux étapes : travail dans un premier temps sur les capacités « s'informer » et « réaliser, exécuter ». Le travail d'Aide s'appuiera également sur les compétences du socle commun de connaissances et de compétences et notamment sur le pôle « maîtrise de la langue ». Une fois les compétences acquises ou en cours d'acquisition, dans un deuxième temps, l'élève travaillera sur les capacités « valider, critiquer » et « rendre compte ».

Suivi de l'accompagnement :



Le bilan de début d'année permettra d'établir la liste des acquis et des lacunes de l'élève en terme de compétences et sera porté sur un livret qui permettra le suivi de l'élève par l'équipe pédagogique.

A chaque séance d'aide, il est nécessaire de faire un bilan et de replacer l'apport de la séance dans le cours et la progression générale. Cette articulation permet de rendre l'élève autonome par rapport au dispositif .

Il faut également prévoir une restitution des apports pendant les moments en classe entière : faire participer les élèves aidés sous différentes formes (soutien par rapport aux autres, exposés, interventions ponctuelles...) afin de les valoriser et d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

Il est aussi indispensable de réinvestir régulièrement pendant les cours collectifs et lors des évaluations avec la classe entière, les compétences et les contenus travaillés pendant les heures d'Aide.

Références et textes réglementaires

BO n°21 du 27 mai 1999

BO n°25 du 24 juin 1999

BO n°23 du 7 juin 2001

Ressources et liens internet

- Logiciel mathenpoche
Mathenpoche est un logiciel gratuit composé de centaines d'exercices de mathématiques pour le collège. Depuis cette année, un chapitre est consacré aux lycées professionnels.
- Un site sur l'évaluation riche en ressources
<http://www.banquoutils.education.gouv.fr/>
- Un dossier très intéressant sur la maîtrise de la langue en mathématiques sciences se trouve sur le site de l'académie de Versailles à l'adresse suivante :
<http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/spip.php?article423>

Ce document présente des pistes pédagogiques en mathématiques-sciences, directement applicables dans les classes pour aider l'élève à développer des compétences relatives à la lecture de consignes ou à la rédaction de réponses à un problème.